

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 01 octobre 2024

N°DC-2024-56

Conseillers en exercice : 19	Présents : 19	Votants : 19
------------------------------	---------------	--------------

#### Objet : Fixation de la durée d'amortissement du compte d'imputation 21532 d'immobilisation « réseaux d'assainissement »

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi premier octobre à dix-neuf heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle de conférence, 35 avenue de la Princesse, sous la présidence de Monsieur Freddy JAHIER, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux et ont été affichés à la porte de la mairie le jeudi vingt-six septembre deux mille vingt-quatre.

**PRESENTS** : M. Freddy JAHIER, M. Jean-Pierre LE GAL, Mme Marie-Bernard BROUDIC, M. Gilles DRÉANO, Mme Laurence MORVAN, M. Daniel DURAND, Mme Sylvaine LE GALLO, M. Christian BARBIER, Mme Marie-Laure GAIN, M. Franck JOSSO, M. Thierry QUERO, Mme Nathalie DUMONT, Mme Isabelle TAINGUY, Mme Carole MIANNEY, Mme Sandrine OLLIC, M. Sébastien CHENAIS, Mme Christine DUBIEZ DA ROCHA, M. Sébastien BOURDAIS, M. Fabien LORIC

**ABSENTS EXCUSES** :

**POUVOIRS** :

Secrétaire de séance : M. Sébastien CHENAIS

Le SGC Vannes demande à la commune de Colpo de fixer la durée d'amortissement du compte 21532 dans le cadre du passage à la nomenclature comptable M57.

Ce compte correspond au branchement aux réseaux d'assainissement.

La durée d'amortissement est fixée à 20 ans.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :**

- **FIXE** la durée d'amortissement du compte 21532 à 20 ans.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Pour extrait certifié conforme

Le Maire de Colpo

Freddy JAHIER

